

Département
Des
Yvelines

Arrondissement
de
Rambouillet

Canton de
Rambouillet

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE-MESME

78730 – SAINT ARNOULT EN YVELINES
- ☎ - 01.30.59.41.27 - 📠 01.30.59.45.66 -

SAINTE-MESME, le 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 21 Mai 2015

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe DERMY – Maire –

PRESENTS : MM. DERMY Christophe – MINGAUT Bernard – Mme COPETTI Isabelle – MM. FOURRIER Hubert – Mme BRUNEAUX Annick – MM. DEROFF Régis – MM. MOLLET Jean-Pierre – Mmes PAILHES Karine – CAGNET Karine – DEYDIER Aline –

ABSENTS : M. KONIECZNY David, *procuration* à Mme DEYDIER Aline – M. SENECHAL Jérôme, *procuration* à M. MINGAUT Bernard - Mme DERAS Michèle, *procuration* à Mme COPETTI Isabelle – M. LUCE Bruno - GOMES Daniel -

Secrétaire de séance : Mme CAGNET Karine –

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire : Motion concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage dans le territoire du Sud-Yvelines – à l'unanimité : Avis favorable.

I – APPROBATION du COMPTE RENDU de la REUNION du 26 mars 2015 –

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité –

II – CREATION D'UN POSTE de CONTRAT AVENIR -

Ce projet étant sans suite, ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

III – PPRI : PLAN de PREVENTION des RISQUES d'INONDATION des VALLEES de l'ORGE et de la SALLEMOUILLE –

Monsieur le Maire présente le projet de règlement qui concerne le Plan de Prévention des risques d'Inondation (PPRI) des vallées de l'Orge et de la Sallemouille dans les départements de l'Essonne et des Yvelines, prescrit le 21 décembre 2012 par arrêté interpréfectoral. Le PPRI concerne 34 communes riveraines de l'Orge et de la Sallemouille dont 2 sur les Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme.

Les effets de ce règlement est de régir toutes les règles de constructibilités et d'extensions au droit de l'Orge pour éviter tout risque d'inondation. Ce document vaut servitude d'utilité publique et doit être intégré au P.L.U.. Ses dispositions ne préjugent pas de règles éventuellement plus restrictives prises dans le cadre des P.L.U.

Il a pour objectif de renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et aux activités existants, à limiter les dommages aux personnes exposées, à éviter un accroissement des dommages dans le futur et à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'expansion des crues.

Ce projet de règlement est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées, qui doivent faire parvenir leurs éventuelles observations, et sera ensuite soumis à enquête publique.

IV - DEMANDE de SUBVENTION au TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE –

Considérant qu'il y a possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (enveloppe attribuée par les députés pour certains travaux), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de solliciter cette aide pour la remise aux normes du stade de Foot – Route de Denisy. Il s'agit de changer les mains courantes devenues dangereuses et mettre en place des filets pare-ballons.

V- REMBOURSEMENT de FRAIS de CLASSES de DECOUVERTES –

Lors de la dernière classe de découvertes un enfant n'a pas pu partir pour raison de santé. Considérant que cette absence a été justifiée par un certificat médical, le Conseil à l'unanimité décide de rembourser les parents .

VI – GARDERIE PERISCOLAIRE : Projet d'ouverture le mercredi après-midi –

Ce point est reporté au prochain conseil.

VII – DECISION MODIFICATIVE N° 1 –

1 - Suite à une erreur d'écritures comptables sur l'exercice 2014, il y a lieu de régulariser sur l'année 2015 par l'émission d'un mandat à l'article 673. Considérant qu'aucun crédit n'a été prévu lors du vote du budget primitif, le Conseil émet un avis favorable au virement de crédits de l'article 022 (Dépenses imprévues) à l'article 673.

2 - Suite à une observation lors du contrôle des budgets, le montant de la dotation aux amortissements doit être imputée au chapitre 042 (Opération d'ordre) et non en opération réelle. A l'unanimité, le Conseil autorise la rectification.

VIII - URBANISME : Recours contentieux sur dossier de Permis construire –

Monsieur Dermay explique au conseil que le dossier de permis de construire qui avait été déposé pour la réalisation de 8 appartements sur le Chemin de Guineveau a fait l'objet de deux recours par les voisins : un recours contentieux et un recours amiable.

Pour ce qui est du recours contentieux (près le Tribunal Administratif), pour lequel une partie des griefs dépendait du domaine du civil et non pas du Tribunal Administratif, la commune a eu recours aux services du contentieux de la DDT pour instruire la réponse au Tribunal. Le dossier est passé en jugement, et il a été reconnu que l'instruction du permis avait été faite selon la réglementation du POS. A ce jour, le plaignant a fait savoir qu'il ne donnait pas suite à la procédure.

En ce qui concerne le 2^{ème} recours, le dossier est en cours, la commune ayant un délai pour répondre.

IX – RAPPORTS ACTIVITES SIAEP et SYNDICAT des TRANSPORTS –

Le conseil prend connaissance des deux rapports d'activités de ces deux syndicats, qui sont à leur disposition en Mairie –

Monsieur DERMAY, pour le Syndicat des Transports, rappelle qu'en cas de problèmes sur les lignes, notamment pour les élèves, il est impératif que les parents ou les intéressés le signalent immédiatement, soit auprès des délégués ou auprès de la Mairie et non pas plusieurs semaines après les faits -

X – MOTION CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE AIRE de GRAND PASSAGE des GENS du VOYAGE dans le TERRITOIRE du SUD-YVELINES –

Monsieur Dermay expose la situation actuelle suite aux diverses réunions qui ont eu lieu à ce sujet. Les élus du sud-yvelines ont donc décidé de demander aux conseils municipaux de voter une motion de désapprobation de ce projet d'implantation d'aire de grand passage pour les gens du voyage.

Le Conseil décide de faire circuler une pétition auprès des habitants, leur permettant ainsi de s'exprimer sur ce projet.

XI – QUESTIONS DIVERSES –

- 1- **Informations travaux** : Parking Mairie – Parking au Petit Sainte-Mesme et aménagement Fosse d'Ormillard : en attente des devis –
- 2 - **Salle Polyvalente** – Travaux de peintures et changement des stores : tous les devis ne sont pas parvenus à ce jour –
- 3 – **Hopital de Dourdan** – Monsieur Dermay informe le Conseil qu'il a eu, ce jour , une information émanant des personnels de l'hopital de Dourdan qu'il y avait une manifestation pour le maintien de la maternité , d'organisée le vendredi 22 mai devant l'Hopital Sud-Francilien de Corbeil-Evry – compte tenu de son inauguration par le premier Ministre et la ministre de la santé. Le départ en car ou en co-voiturage aura lieu à 15 h devant l'hopital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 heures.